

COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022
ASSEMBLEE DELIBERANTE
DB221216197

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-neuf heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le neuf décembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 19 heures 05. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Jean-Claude PARDAL, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 27

Votants : 32

Absents : Dorian MAILLET, Aurélia MASSON, Anissa DAOUI.

Excusés, ayant donné pouvoir :

- Nathalie JACQUEMOND, pouvoir à Marie-Thérèse DUSSERT
- Semiha ALATAS, pouvoir à Myriam ABDERRAHIM
- Christian CIOFFI, pouvoir à Dominique CADI
- Michael AYDIN, pouvoir à Isabelle RENARD
- Kévin DOREL, pouvoir à Damien PERRARD

Secrétaire de séance : Aurélien LEPRETRE est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : Olivier DIAS

2 : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°3 – EXERCICE 2022

Suite à l'évolution de certains projets, des réajustements budgétaires sont nécessaires.

Les éléments de la décision modificative n°3 se détaillent comme suit :

nature	fonction	chapitre	Gestionnaire	Antenne	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
202	824	2018000002	6311		AP REVISION PLU : décalage CP 2022 en 2023	-16 024,50
2315	824	2019000005	1511		AP Réaménagement de la Place Camot : décalage CP 2022 en 2023	-78 906,23
2313	824	2020000003	0522		AP Démolition/ reconstruction Pont St Michel : décalage CP 2022 en 2023	-151 787,38
2315	822	2020000004	1511		AP Espace public CHAMPARET décalage CP 2022 en 2023	-92 052,83
nature	fonction	chapitre	Gestionnaire	Antenne	RECETTES D'INVESTISSEMENT	-338 770,94
1641	01	16	9800		Emprunt d'équilibre	-338 770,94

Soit, par chapitre, la décision modificative N°3/2022 se résume de la manière suivante :

Equilibre de la DM à arbitrer			
DM 3	Depenses	Recettes	Besoin financement
Fonctionnement	- 338 770,94 €	- 338 770,94 €	- €
Total	- 338 770,94 €	- 338 770,94 €	- €

Il est proposé au Conseil Municipal de/d' :

- **Voter** la décision modificative n° 3/2022 au budget principal qui modifie le montant des chapitres, tel que résumé ci-dessus ;
- **Préciser** que, à l'exception des crédits spécialisés, les crédits sont votés par chapitre ;
- **Autoriser** le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière, à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,
Adopte la délibération à la majorité des voix.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le vendredi 16 décembre 2022.

Le secrétaire de séance



Le Maire

